

Editorial

Vous avez dit « transhumanisme » ?

A la dernière Assemblée Générale du CIF, Joël Molinaro nous a exposé avec une grande compétence les questions que soulève aujourd'hui un nouveau courant de pensée qui se désigne parfois sous le nom de « transhumanisme ». Le développement des biotechnologies, l'augmentation de l'espérance de vie et des performances humaines conduisent à poser la question d'un « affranchissement par l'humanité de ses propres limites ». Les découvertes scientifiques et les remarquables réalisations technologiques qui progressent toujours ont été relayées par des essais, des romans, voire des films, qui voudraient nous convaincre que le « cyborg », l'homme robotisé, va désormais remplacer l'être humain.

On peut objecter que la fiction prend parfois le relais de la science. La question posée n'en est pas moins pertinente : au-delà d'une amélioration de nos capacités humaines, n'y a-t-il pas le risque que l'être technologique se substitue à l'être humain ? Face à ce risque, selon quels critères va-t-on définir ce qui est humain ? Il est illusoire d'invoquer une nature humaine qui préexisterait à ce que l'homme en fait. La nature humaine ne se présente jamais sans être interprétée, travaillée par une culture. L'homme est un être en devenir que le Créateur appelle à être un co-créateur à la fois libre et responsable.

L'homme doit répondre du monde, des autres et de lui-même. Alors, tout n'est pas possible. Il faut interroger notre relation à la science et à la technique. Quelle place et quel pouvoir leur reconnaissons-nous ? Les chrétiens doivent prendre la parole pour entrer dans le débat anthropologique et maintenir un dialogue fructueux fondé sur la tradition judéo-chrétienne qui ne cesse de promouvoir la raison critique et la confiance en un avenir « humain » qui n'évacue jamais la liberté et la transcendance. Compte tenu des possibilités qu'offre désormais la science, la réflexion morale et le débat éthique doivent plus que jamais accompagner l'humanité dans son évolution et sa recherche.

Christiane Hourticq et Roselyne Dupont-Roc

A.G. du 5 avril 2015

Le Compte-rendu et le bilan financier vous seront adressés sur simple demande au secrétariat. Un enregistrement et le plan de la conférence de Joël Molinaro sont aussi disponibles.

Nous faisons appel à votre générosité pour notre caisse de solidarité afin de pouvoir régler les participations de plusieurs étudiants en difficulté financière et d'avance, nous vous en remercions.

Rentrée 2015-2016

Comme nous vous le redisons d'année en année, le «**bouche-à-oreille**» demeure le **moyen de transmission le plus simple et efficace** pour faire connaître le CIF. Nous comptons donc sur vous pour présenter le CIF autour de vous et pour distribuer largement dépliants et affiches. Continuez à parler de nous à votre entourage et témoignez de ce que cours et groupes d'échanges vous apportent ; vous êtes nos meilleurs ambassadeurs.

Nous avons adressé 30 dépliants et 2 affiches aux paroisses de Paris et d'Ile de France, à tous les centres de formation des diocèses d'Ile de France. Merci de vous assurer, avec l'accord de votre curé, que ces affiches sont bien présentes dans vos paroisses. N'hésitez pas à demander au secrétariat du CIF des affiches et dépliants supplémentaires. Un texte-type pour une insertion dans la feuille paroissiale ou dans une revue est disponible au secrétariat. Faites connaître notre site : <http://lecif.cef.fr>. Pour rester en lien plus étroit avec vous, le CIF est maintenant sur Facebook.

Actualités

Module « histoire »

« Histoire du mariage en occident et en France » animé par Alain CABANTOUS

Le séminaire était programmé sur cinq semaines avec un thème par rencontre et quelques textes de référence à travailler à chaque fois. Après un temps d'échange avec les étudiants, à partir du travail demandé, Alain Cabantous faisait une synthèse sur le thème et les interventions.

Pour résumer en quelques lignes le contenu de ce séminaire très vivant, Alain Cabantous a montré l'importance de « contextualiser » un sujet comme le mariage, institution sociale et marqueur culturel et religieux. En effet, quelle que soit l'époque, on remarque un grand différentiel entre les règles, le plus souvent générales et abstraites et ce qui est vécu concrètement par les personnes. L'Eglise catholique d'abord et ensuite les Etats ont toujours voulu d'une façon ou d'une autre, « contrôler » l'institution du mariage et par ce

biais la société, en fixant des règles qui limitent le principe de l'autonomie de la personne et du couple, sans oublier la sécularisation progressive de la société.

- avant le Ve siècle, les chrétiens se marient selon la loi romaine, il n'y a ni célébration religieuse et encore moins de sacrement
- en 1215, au Concile de Latran IV et après de nombreux questionnements, le mariage est reconnu comme étant un sacrement
- entre 1545 et 1563, le Concile de Trente, dans le cadre de la « Contre-Réforme » visant Luther et les protestants, va imposer le mariage comme sacrement pour les catholiques, mais cette règle sera difficilement respectée
- en France, la constitution de 1791 va instituer le mariage civil et laïc, puis en 1792, le mariage est révoqué par le divorce, mesures reprises dans le code Napoléon de 1804.
- En France, promulgation en 1999 de la loi relative au PACS (Pacte civil de solidarité) et en mai 2013, promulgation de la loi ouvrant le mariage civil aux couples de personnes de même sexe.

Thème du prochain module : Eglises et Etats en Europe occidentale (16^e-21^e siècles)

Le rapport des Eglises et des Etats dans le cadre européen constitue l'un des ressorts majeurs de l'histoire de notre continent, entre les rivalités médiévales du « Sacerdoce et de l'Empire », aux autonomies de plus en plus affirmées du politique à la fin du 20^e s même dans des pays comme l'Italie ou l'Irlande longtemps pétrées par un catholicisme dominateur.

Le cycle de travaux proposera, à partir de documents commentés, de mettre l'accent sur les parcours variés de ces relations, des ruptures de la Réforme au retour du théologico-politique d'aujourd'hui. Cadre au sein duquel la laïcité constitue l'un des éléments symboliques majeurs.

Ce module sera animé par **Alain Cabantous**, historien et ancien professeur de l'ICP.

Rythme : 5 séances de 2h (cours magistraux et travaux sur documents), de 17h30 à 19h30 les mardis en janvier et février, dans la salle de cours du CIF.

Participation financière : 100€. La pédagogie choisie implique un nombre limité d'étudiants.

Renseignements et préinscriptions **avant le 1^{er} octobre 2015** auprès du secrétariat.

Modules bibliques

Du nouveau pour les **groupes bibliques** : pour mieux accueillir les nouveaux arrivants et répondre au désir de plusieurs anciens, le programme propose un texte fondamental de l'Ancien Testament, l'**Exode** ; puis se tourne vers le Nouveau Testament : Paul, **Première lettre aux Corinthiens**. Nous abordons donc les commencements de l'un et l'autre peuple : Dieu ne cesse d'appeler !

De plus, l'aspect méthodologique de l'approche sera accentué, avec des fiches plus explicites sur les différentes façons d'aborder et de lire un texte biblique.

La conférence sur l'**Exode** aura lieu le mercredi 4 novembre 2015 de 19h à 21h

La conférence sur **1 Corinthiens** le mercredi 20 janvier 2016 de 19h à 21h

Participation : 50€/module. Préinscriptions **avant le 4 juillet 2015** auprès du secrétariat.

Sessions 2015-2016

- **Ancien et Nouveau Testament** (1^{ère} année) : Roselyne Dupont-Roc
samedi 3 octobre 2015 (11h00 à 16h30) et **samedi 10 octobre 2015** (9h30-16h30).
- **St Paul et les 1ères communautés chrétiennes** (2^{ème} année) : Roselyne Dupont-Roc
samedi 26 septembre 2015 (9h30-16h30).

- **Oecuménisme** (2^{ème} année et fin de parcours) :

samedi 14 novembre 2015 (9h30-16h30)

l'orthodoxie par le père Hervé Legrand (dominicain) et l'archiprêtre Serge Sollogoub.

Sessions et cours ouverts à tous les anciens, à jour de leur cotisation 2015-2016 (20€), inscription auprès du secrétariat (participation : 130 € par trimestre de cours /30 € par session). Possibilité d'accueillir des personnes extérieures au CIF.

P. J. Asurmendi, C. de Corbière, R. Dupont-Roc, D. Eloy, C. Gentil-Vuillaume, Sr C. Hourticq, A. Lesvenan, B. Mirabaud, D. Rouyer